

<p><b>Catherine Chenoy</b>                  A toi mon toit                  Chargée de mission</p> <p><b>Annick Depratere</b>                  A toi mon toit                  Directrice</p>	<p><b>Marie-Claire Haelewyck<sup>01</sup></b>                  Université de Mons                  Faculté de psychologie et                  des sciences de l'éducation                  Département d'études et                  d'actions sociales (DEAS)                  Professeure</p>	<p><b>Willy Lahaye<sup>02</sup></b>                  Université de Mons                  Faculté de psychologie et                  des sciences de l'éducation                  Département d'études et                  d'actions sociales (DEAS)                  Chef de service</p>	<p><b>Jean-Luc Lefebvre</b>                  SAPHA<sup>03</sup>                  Directeur</p> <p><b>Sandra Van Heghe</b>                  SAPHA                  Responsable de service</p>	<p><b>25-27</b></p>
---	--	--	--	---------------------

# L'émergence de nouvelles solidarités par l'habitat

01  
 Centre de recherche en inclusion sociale (CeRIS), Responsable du Service d'orthopédagogie clinique; Présidente de l'asbl Association pour l'innovation en orthopédagogie et de l'asbl Compagnons; Place du Parc, 18 à 7000 Mons, Tél. 065 37 31 85 ou 77, Fax 065 37 37 56; Marie-claire.haelewyck@umons.ac.be

02  
 Centre de recherche en inclusion sociale (CeRIS), Service des sciences de la famille; Place du Parc, 18 à 7000 Mons, Tél. 065 37 31 58; willy.LAHAYE@umons.ac.be

03  
 Ndlr. Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes.



Ces trente dernières années, les politiques sociales s'adressant aux individus fragilisés, notamment aux personnes présentant un handicap, ont évolué vers une multiplicité de modèles théoriques et d'approches d'intervention. Si cette diversité traduit essentiellement l'intérêt croissant pour le développement des politiques sociales, leurs principes axiologiques restent convergents. Trois caractéristiques sous-tendent ces principes : orienter d'abord l'action vers les milieux de vie ; encourager ensuite les personnes concernées à être actrices de l'intervention et, enfin, poursuivre une visée de participation sociale et non de remédiation (Priou, 2007). Les orientations prises par les politiques sociales s'inscrivent également dans un processus d'émancipation et d'autodétermination de la personne, qui a débuté voici plusieurs décennies. Ainsi, le mouvement de la normalisation du début des années 1970 a vu se succéder les concepts de « valorisation des rôles sociaux », de « qualité de vie » et d'« autodétermination ». Ceux-ci ont conduit à un changement de paradigme et au passage d'un modèle historique de prise en charge (institutionnelle ou familiale, pour ce qui est des personnes en situation de handicap) vers un modèle basé sur l'« empowerment » et la « participation sociale » des personnes (Tremblay et Lachapelle, 2006 ; Dumont, 2003). La participation sociale est un concept dynamique, qui intègre l'idée d'interaction entre la personne et la communauté, d'échanges et de contributions réciproques (Tremblay, 2002). La plupart des auteurs identifient deux types de facteurs susceptibles de favoriser ces éléments :

d'une part, les facteurs personnels, basés sur le principe que la participation sociale dépend de la volonté et des capacités de l'individu de faire partie d'une collectivité et, d'autre part, les facteurs environnementaux, qui supposent que cette participation dépend aussi de ce que ce collectif réalise pour donner une place à ce dernier (Fougeyrollas et al., 1998). Le logement constitue la base indispensable pour la plupart des activités citoyennes et sociales, puisqu'il est un lieu de vie qui participe à la construction d'une identité sociale et individuelle, ainsi qu'un repère au sein de l'environnement dans lequel les individus évoluent. L'habitat remplit donc des fonctions à la fois matérielles, vitales, symboliques, citoyennes, identitaires, relationnelles et sociales qui sont essentielles pour le développement de la personne (Roussel et Sanchez, 2008 ; Laroque, 2011). En tant que lieu de vie, le logement permet en effet autant de s'abriter, dormir et manger, que d'organiser son emploi du temps ou de tisser des relations sociales. Il est donc synonyme d'autonomie. Depuis longtemps en Belgique, face au problème d'autonomie résidentielle des personnes, la réponse institutionnelle a été considérée dans les représentations collectives comme la réponse la plus adaptée face aux difficultés rencontrées. Pourtant, la vie en institution ne correspond pas forcément aux aspirations des individus concernés. Par ailleurs, il s'agit d'une option particulièrement coûteuse pour la société (une place en service résidentiel coûte entre 50.000 et 60.000 € par an) et donc, peu soutenable sur le long terme.

### Un exemple de service d'accompagnement en Wallonie : le SAPHA

Divers services d'accompagnement ont vu le jour en Région wallonne fin des années 1980, respectant les principes de la mouvance participative décrite ci-avant. Parmi ces services, on trouve le SAPHA (Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes), créé en 1991 par l'asbl Compagnons et ciblant les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles cognitifs acquis.

Depuis sa création, le SAPHA s'intéresse à la question du logement tant sur l'axe de l'accompagnement individuel (via stages à l'autonomie, séjours de transition) que sur l'axe du travail communautaire basé sur la sensibilisation du public en général et l'interpellation des décideurs politiques. Il revendique également le droit pour les personnes en situation de handicap de disposer d'un habitat adapté et choisi par elles-mêmes.

Dans le contexte de crise(s) actuelle(s), de plus en plus d'individus éprouvent des difficultés à se loger décemment. Même si ce phénomène s'étend de manière inquiétante aux travailleurs pauvres, ce sont les personnes bénéficiant de revenus de remplacement qui sont les plus touchées. Or, quand aux problèmes financiers s'ajoutent des limites d'ordre fonctionnel et liées à la déficience (qu'elle soit physique, intellectuelle ou sensorielle), l'accès à un logement décent devient de plus en plus compromis.

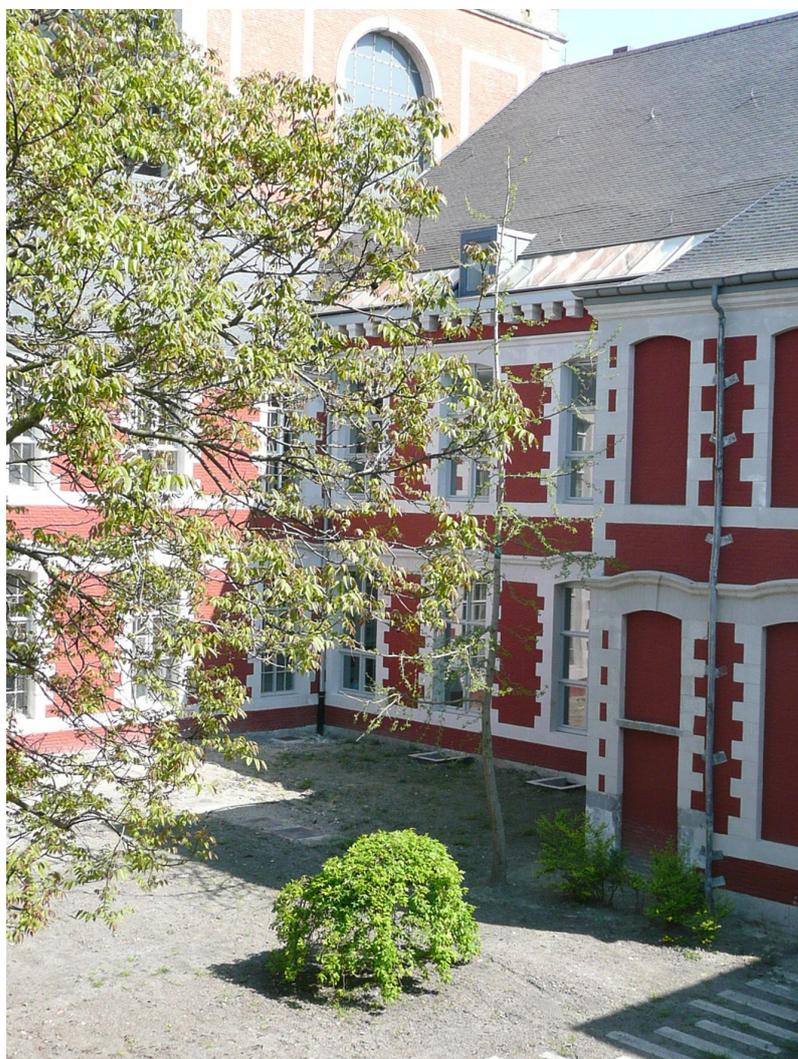
Le fil conducteur des divers projets menés dans le domaine du logement par le SAPHA est, depuis sa création, la volonté de proposer des alternatives souples et innovantes pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'engager, tout en étant accompagnées, dans une voie correspondant davantage à leur réalité et à leurs projets.

Dans un premier temps, l'équipe proposait du logement accompagné de transition ainsi qu'une méthodologie centrée sur des stages à l'autonomie pour que les personnes en situation de handicap puissent expérimenter la vie seule en appartement et mieux cerner tant leurs forces que leurs limites. Dans un second temps, les professionnels du SAPHA ont exploré les avantages qu'offrent différentes formules d'habitat groupé. Ce mode d'habitat permet notamment de s'orienter vers une autonomie collective là où une autonomie individuelle n'est pas possible ou pas souhaitée.

L'émergence de nouvelles solidarités par l'habitat. Un projet en devenir.



Cour intérieure de l'habitat groupé à Mons.



L'obtention, par l'asbl Compagnons, d'un agrément en tant qu'Association de promotion du logement (APL) en 2011 a permis d'approfondir cette thématique et de créer un nouveau service appelé « A toi mon toit ». L'objectif de ce nouveau service est de promouvoir et d'accompagner sur le terrain les projets d'habitat groupé qui sont portés par des personnes en situation de précarité financière.

Le fait d'occuper à plusieurs un même bien, en y partageant l'un ou l'autre espace (un jardin, une pièce commune) tout en y disposant d'une partie privative, offre des avantages multiples en termes de gestion parcimonieuse de l'espace, d'économie d'énergies ou encore sur le plan financier. Outre ces bénéfices matériels, l'habitat groupé procure également un terrain propice à la germination de nouvelles formes de solidarités, plus spontanées, réciproques et durables. De fait, pour certaines personnes, en situation de handicap mais aussi âgées, fragilisées ou isolées, vivre entourées d'un voisinage bienveillant permet de sortir de l'assistanat et de retrouver une forme d'utilité sociale (Coen, 2010).

### Exemples de logements coopératifs

Plusieurs formes de logement coopératif ont vu le jour ces dernières années et ont progressivement fait leurs preuves. Par exemple, l'Antenne d'Andromède, à l'initiative du CPAS de Woluwé-Saint-Lambert, propose plusieurs maisons dans lesquelles cinq personnes âgées à la recherche d'une alternative au placement des seniors, peuvent continuer à vivre de manière autonome tout en ayant la faculté d'organiser avec d'autres une forme de vie collective.

Le Foyer Dar Al Amal à Molenbeek quant à lui, mixe une approche intergénérationnelle avec un projet interculturel. Il s'agit d'un « habitat kangourou » dans lequel évoluent, au rez-de-chaussée, une personne vieillissante autochtone et, à l'étage, une famille d'origine étrangère. L'asbl offre un rôle de tiers indispensable pour trianguler les échanges et permettre aux deux ménages de fixer leurs propres modalités pratiques de fonctionnement. La formule permet à la personne âgée de maintenir son habitat dans son quartier, de rester autonome plus longtemps tout en vivant avec un sentiment de sécurité renforcé.

Un autre exemple d'habitat solidaire a été inauguré par Les Petits Riens en 2009 à Ixelles, à l'attention d'anciens sans-abri. Ici aussi, les habitants se sont choisis pour vivre ensemble. Il s'agit d'un gage de réussite du projet, compte tenu du fait que les habitants ont souvent un réseau social entier à retisser.

« A toi mon toit » accompagne également un premier projet d'habitat groupé solidaire à Mons. Dans un ancien couvent réhabilité, vivent actuellement une personne en situation de handicap mental et une autre à mobilité réduite. Dès 2013, le bâtiment pourra également accueillir 3 autres personnes en situation de précarité financière, ainsi que 3 personnes âgées partageant un logement communautaire.

### Des obstacles qui restent encore à surmonter

On le constate, les initiatives d'habitat groupé pour lutter contre la crise du logement et l'isolement social ne manquent pas en faveur des personnes les plus fragilisées. Elles voient le jour à l'instigation de mouvements associatifs ou d'habitants eux-mêmes, et font appel à une grande variété de montages juridiques et financiers. Pourtant, plusieurs obstacles devraient encore être levés de manière structurelle pour permettre à ce type de projets d'être généralisés. Ainsi, le cloisonnement de certaines politiques (logement, aménagement du territoire, affaires sociales, mobilité, urbanisme...) représente encore trop souvent un sérieux obstacle au développement de projets innovants et ambitieux. Certaines normes doivent pouvoir être raisonnablement assouplies pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions. Par exemple, les critères d'attribution des logements à loyer conventionné ne peuvent en aucun cas constituer un obstacle à la mixité sociale ni entraver la dimension volontariste et participative indispensable au bon fonctionnement d'un projet d'habitat groupé. Pointons pour terminer la question du statut social de cohabitant qui reste un frein majeur au développement de solidarités nouvelles dans le logement. Même si certaines associations ont obtenu, au cas par cas, la levée de ce dispositif pour des projets alternatifs particuliers, l'individualisation des droits sociaux de manière structurelle ouvrirait certainement de nouvelles portes.

### Bibliographie

- J.M. COEN, *Le logement coopératif. Des solutions nouvelles pour des logements abordables et conviviaux?*, SAW-B, 2010, p. 1-7.
- C. DUMONT, *L'identification des facteurs qui vont favoriser la participation sociale des adultes présentant des séquelles de traumatisme crânio-cérébral*, Thèse de doctorat, Université Laval, 2003.
- P. FOUGEYROLLAS, R. CLOUTIER, J. BERGERON, M. COTE & G. ST-MICHEL, *Classification québécoise : Processus de production du handicap*, CQCIDH/SCCIDH, Réseau international sur le processus de production du handicap, 1998.
- G. LAROQUE, *Ma maison, c'est mon château*, dans *Gérontologie et société*, 2011/1 n° 136, p. 8-11.
- J. PRIOU, *Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Projet de vie et participation sociale*, Dunod, Paris, 2007, 326 p.
- P. ROUSSEL & J. SANCHEZ, *Habitat regroupé et situation de handicap*, Rapport final, CTNERHI, 2008.
- M. TREMBLAY, *De l'exclusion à la participation démocratique des personnes présentant une déficience intellectuelle*, *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle*, Participation plurielle et nouveaux rapports, sous la direction de Jean-Pierre Gagnier et Richard Lachapelle, PUQ, 3<sup>e</sup> trimestre, 2002, p. 17-38.
- M. TREMBLAY & Y. LACHAPPELLE, *Participation sociale et démocratie des usagers à la planification et à l'organisation des services*, *Déficience intellectuelle : savoirs et perspectives*, Tome 1 : Représentations, diversité, partenariat et qualité, sous la direction de H. Gascon, D. Boisvert, M.-C. Haelewyck, J.-R. Poulin et J.-J. Detraux, Presses Inter universitaires, 2006, p. 77-86.
- [www.sapha.be](http://www.sapha.be)  
[info@sapha.be](mailto:info@sapha.be)  
[www.atoimontoit.be](http://www.atoimontoit.be)  
[info@atoimontoit.be](mailto:info@atoimontoit.be)